

15 septembre 2022

Réseau d'aires marines protégées de la bio-région du plateau continental nord

Fiche d'informations médias

Qu'est-ce qu'une aire marine protégée (AMP) ?

Définitions tirées de Stratégie du Canada et de la C.-B pour le réseau d'AMP :

Aire marine protégée : « Espace géographique clairement délimité, établi, réservé et géré via des instruments juridiques ou d'autres moyens en vigueur dans le but d'assurer la conservation à long terme de l'espace naturel associée à des services écosystémiques et des valeurs culturelles. »

Réseau d'aires marines protégées : « Ensemble d'aires marines protégées individuelles fonctionnant en coopération et en synergie à différentes échelles spatiales, avec plusieurs niveaux de protection pour atteindre des objectifs écologiques plus efficacement et de manière plus exhaustive que des sites individuels qui ne pourraient le faire aussi bien seuls. »

Quel bénéfice sera tiré d'un réseau d'AMP ?

Utilisés dans le monde entier pour protéger et conserver les habitats et les espèces marines, les réseaux d'AMP aident les zones à se remettre de divers stress, à protéger et à conserver les valeurs écologiques et à créer des avantages écologiques, culturels, sociaux et économiques, alors que les AMP ne pourraient le faire aussi bien seules.

Les objectifs du réseau d'AMP sont les suivants :

Objectif 1 : protéger et maintenir la biodiversité marine, la représentation écologique et les particularités naturelles.

Objectif 2 : contribuer à la conservation et à la protection des ressources halieutiques et de leurs habitats.

Objectif 3 : maintenir et faciliter les possibilités de tourisme et de loisirs.

Objectif 4 : contribuer à la sécurité et à la stabilité sociales, communautaires et économiques.

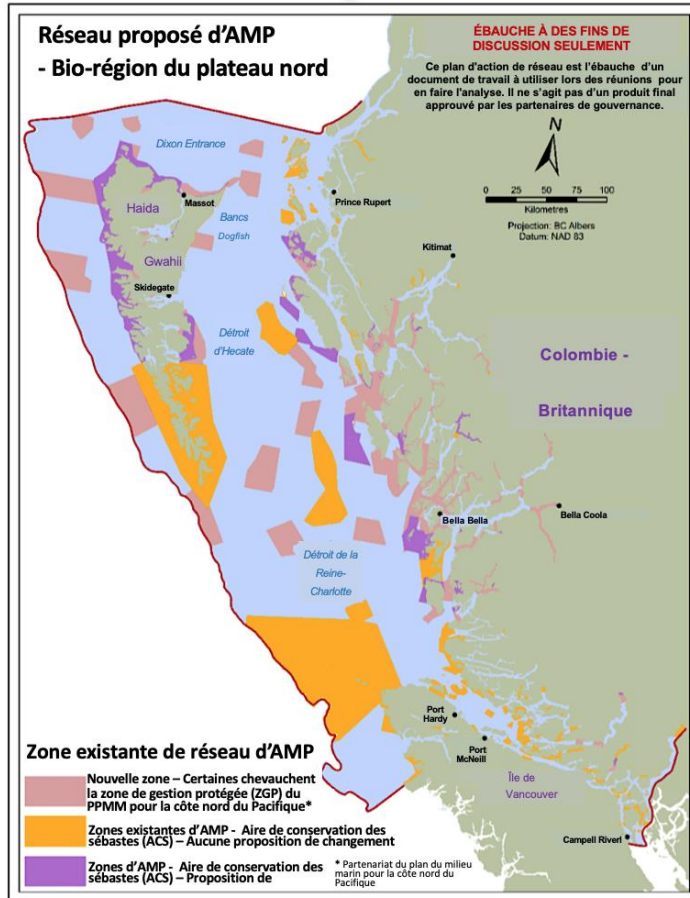
Objectif 5 : conserver et protéger l'utilisation traditionnelle des ressources, le patrimoine culturel et les ressources archéologiques.

Objectif 6 : offrir des possibilités de recherche scientifique, d'éducation et de sensibilisation.

Le réseau MPA couvre quel espace ?

Le réseau d'AMP occupe un tiers de la bio-région du plateau nord qui s'étend du nord de l'île de Vancouver à la frontière de l'Alaska (voir document 1). Pour la côte de la Colombie-Britannique, la proposition de réseau d'AMP comprend des AMP existantes auxquelles d'autres AMP proposées se rajoutent.

(Document 1)



Qui participe ?

Les partenaires de gouvernance pour la planification et la mise en œuvre du réseau sont les suivants :

Gouvernements des Premières nations	Province de la Colombie-Britannique	Gouvernement du Canada
<p>Côte centrale : Premières nations Kitasoo/Xai'xais, Heiltsuk, Nuxalk et Wuikinuxv, soutenues par la Central Coast Indigenous Resource Alliance (CCIRA)</p> <p>- Côte Nord : Premières nations Gitga'at, Gitxaala, Kitsumkalum, Kitselas, Haisla et Metlakatla</p> <p>- Haida Gwaii : Conseil de la Nation Haida</p> <p>- Île de Vancouver Nord : Premières nations Mamalilikulla, Tlowitsis, Da'naxda'xw Awaetlala, Wei Wai Kum et K'ómoks, représentées par le Conseil</p>	<p>- Ministère de l'intendance des terres, de l'eau et des ressources*</p> <p>- Stratégie du ministère de l'Environnement et du changement climatique</p>	<p>- Pêches et Océans Canada*</p> <p>- Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>- Parcs Canada</p> <p>- Ressources naturelles Canada - Transports Canada</p>

Nanwakolas, et Première nation Kwiakah		
--	--	--

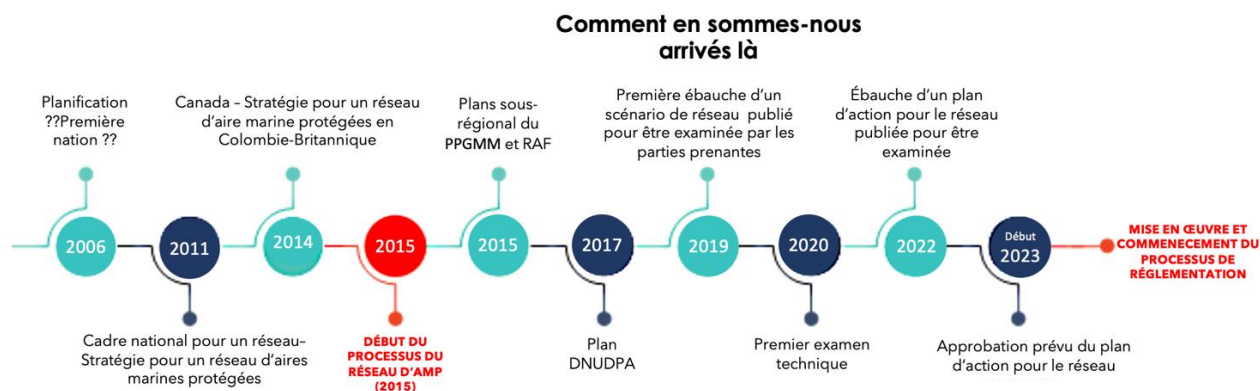
* Organisme fédéral ou provincial principal

Quel est le processus et le calendrier de planification du réseau d'AMP ?

Le processus du réseau d'AMP a commencé en 2015 après la planification de l'utilisation du milieu marin durant plusieurs années. Les partenaires de gouvernance ont d'abord fait une évaluation des AMP existantes. Au fil des années, les partenaires de gouvernance ont travaillé sur la conception du réseau et sa cartographie. Cela a permis de favoriser la conservation, tout en préservant les opportunités d'un point de vue culturel, économique et récréatif dont les personnes et les communautés de la bio-région du plateau nord dépendent pour leur bien-être et leurs moyens de subsistance (voir le document 3).

Le processus aboutira à un plan d'action pour le réseau. C'est un plan directeur servant à guider la mise en œuvre du réseau d'AMP dans la bio-région du plateau nord. Il résume l'approche utilisée pour développer la conception du réseau d'AMP proposé. Il fournit des recommandations permettant de soutenir sa mise en œuvre, sa gouvernance et sa gestion adaptative.

Une fois le plan d'action de ce réseau approuvé, la mise en place de nouveaux sites d'AMP peut commencer. Ce futur processus pluriannuel prévoit d'offrir aux Premières nations, aux intervenants et au public plus d'occasions de participer et de contribuer. Au cours de cette période, la mise au point de détails supplémentaires concernant les sites, notamment les mesures de gestion proposées, se poursuivra et d'autres analyses seront effectuées localement.



(Document 3)

Comment le public peut-il s'impliquer ?

La participation du public au projet de plan d'action du réseau se déroule de septembre à fin octobre 2022. Les résidents de la côte sont invités à donner leur avis sur le projet de plan d'action du réseau via un sondage et des conférences en ligne, et des journées portes ouvertes en présentiel. Apprenez-en davantage sur le réseau d'AMP dans la bio-région du plateau nord lors des prochaines conférences en

ligne et des journées portes ouvertes, et accédez au sondage en ligne en vous rendant sur le site :
<https://mpanetwork.ca/engage>

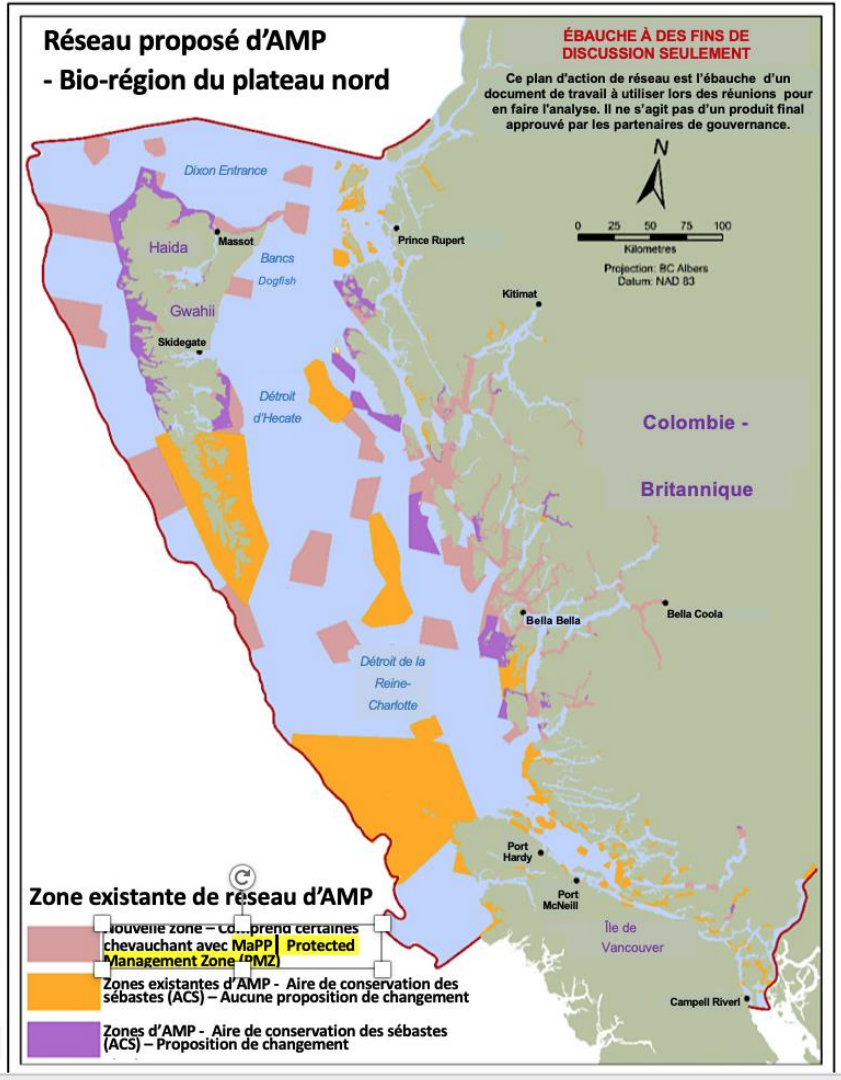
Contact avec la responsable des médias pour les partenaires de gouvernance du Réseau d'AMP :

Jessica Lawson

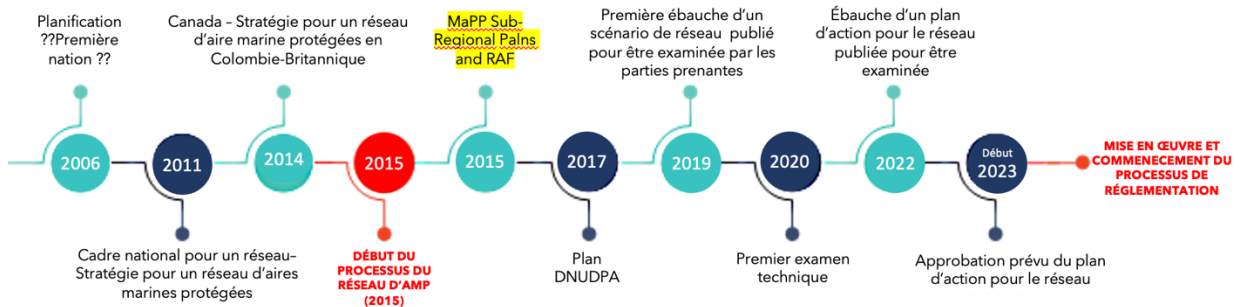
jlawson@argylepr.com

902 317 2916

Document 3



Comment en sommes-nous arrivés là



How Did We Get Here

